



CONSEIL GÉNÉRAL D'ONNENS

Séance du 16 décembre 2024

PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour

1. Appel et ordre du jour
2. Adoption du PV du 7 octobre 2024
3. Assermentations – Démissions
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis n°04/2024 - Adoption de la révision du Plan d'affectation communal et son règlement
7. Préavis n°05/2024 - Budget de fonctionnement de l'année 2025
8. Divers

1. Appel et ordre du jour

Monsieur Bianchi ouvre la séance du Conseil général à 20h01. Il commence par souhaiter la bienvenue à monsieur Claivaz et madame Rais du bureau Jaquier/Pointet SA qui sont venus pour nous faire une présentation du Pacom. Pour cette séance, il y a 30 membres présents sur 38. 6 membres se sont excusés et 2 sont absents.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du PV du 7 octobre 2024

Le procès-verbal de la séance précédente du 7 octobre 2024 est accepté à l'unanimité.

3. Assermentations – Démissions

Monsieur Bianchi annonce qu'il a reçu deux demandes d'assermentations. Il s'agit de monsieur Michel Rosenberg et de madame Morgane Dupuis.

Il procède donc aux assermentations et souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres.

Le Conseil est désormais constitué de 40 membres dont 32 sont présents.

4. Communications du Président

Monsieur Bianchi annonce que la rencontre annuelle avec le préfet et le bureau du Conseil datant du 13 novembre 2024 s'est bien déroulée.

Il continue en remerciant le bureau de vote et le Greffe pour les votations du 24 novembre 2024.

Monsieur Bianchi ajoute que les prochains Conseils se dérouleront le 31 mars 2025, le 16 juin 2025, le 6 octobre 2025 et le 15 décembre 2025.

5. Communications de la Municipalité

Le Syndic prend la parole et excuse monsieur Glauser qui n'est pas présent.

Il ajoute que Swisscom a approché la municipalité pour mettre une antenne 5G à la déchetterie. La municipalité est favorable au projet. Le projet sera mis à l'enquête prochainement.

Monsieur Portner ajoute qu'il reste des bouteilles de vins de la commune qui seront vendues. La vente sera annoncée dans le tout ménage.

6. Préavis n°04/2024-Adoption de la révision du Plan d'affectation communal et son règlement

Monsieur Bianchi passe la parole à monsieur Claivaz et madame Rais du bureau Jaquier/Pointet SA pour la présentation du Pacom.

Monsieur Nicolas Tissot-Daguet, rapporteur, fait la lecture du rapport du préavis.

Monsieur Bianchi ouvre la discussion.

Monsieur Hetz demande à quoi correspondent les 45 habitants non-compressifs.

Monsieur Claivaz explique qu'il y a eu une révision de la LAT (Loi sur Aménagement du Territoire) et qu'il en résulte que pour Onnens il y a trop de zone à bâtir. La zone à bâtir et l'évolution du nombre d'habitants sont prescrites pour chaque village par le canton. Cette mesure n'est pas au mètre carré mais en nombre d'habitants par mètre carré. La croissance autorisée s'élève à 0.75% annuels pour les prochains 21 ans (2036 => 573 habitants). Pour établir la zone à construire, 5 principes ont été appliqués. Mais pour atteindre le nombre d'habitants théorique, il faudrait appliquer des mesures très impactantes, ce que le canton ne veut pas. Cela signifie que pour Onnens, il y a encore 45 habitants incompressibles, c'est-à-dire au-dessus du nombre théorique.

Monsieur Froidevaux demande s'il y a un règlement concernant les panneaux solaires.

Monsieur Claivaz répond qu'il n'y a pas tous les détails dans le Pacom et ajoute que la question de l'énergie est un centre d'intérêt important. Il précise qu'il y a d'autres réglementations qui concernent les panneaux solaires.

Monsieur Bezençon demande si la municipalité a déjà exigé que des panneaux solaires soient intégrés dans la toiture.

Monsieur Portner répond qu'il pense qu'il y en a.

Monsieur Bezençon demande si la municipalité peut vraiment arbitrairement choisir qui peut mettre des panneaux solaires intégrés ou pas.

Monsieur Claivaz répond que la municipalité peut prendre certaines décisions, si nécessaire avec le canton, comme celles d'intégrer des panneaux solaires ou pas en fonction de la situation.

Madame Besson demande pourquoi il y a une différence de couleur entre la zone mixte et la zone 15 LAT.

Monsieur Claivaz répond qu'il ne s'agit pas des mêmes bâtiments. La zone mixte est constituée de bâtiments de commerce. La commune ne peut donc pas avoir les mêmes exigences. Cependant, on essaiera de garder une harmonie dans les couleurs.

Monsieur Bezençon demande à quoi correspondent les installations à forte fréquentation.

Monsieur Claivaz répond qu'il s'agit par exemple de centres commerciaux avec plusieurs centaines ou milliers de personnes par jour.

Madame Besson demande à quoi correspond l'article 39 RLATC par rapport à la définition d'une dépendance.

Monsieur Claivaz répond que cet article de la loi cantonale définit ce qu'est une dépendance mais une jurisprudence a aussi admis des critères pour définir ces dépendance (ex : max 40m², pas de communications directes avec la maison, etc...).

Monsieur Bezençon demande pourquoi, dans la zone d'utilité publique, la hauteur aux faîtes est limitée à 9 mètres.

Monsieur Claivaz répond qu'il n'y a pas eu de directives pour définir cette hauteur. Le choix a été fait pour une hauteur raisonnable.

Monsieur Bezençon demande pourquoi, dans la zone viticole, il y a des zones de type d'utilité publique.

Monsieur Claivaz répond que cela peut être utilisé, par exemple, pour un arrêt de bus. Il s'agit d'une réserve. Il rappelle que la zone viticole est régie par une loi fédérale.

Monsieur Bezençon demande quelle est l'attention particulière à prendre en compte par rapport au mur en pierres sèches dans la zone viticole.

Monsieur Claivaz répond qu'il ne faut pas dénaturer le lieu et prendre soin du mur. La municipalité se charge de faire appliquer cette attention particulière.

Monsieur Bezençon demande si elle est contraignante et qui en a la charge.

Monsieur Claivaz répond que c'est à la charge de son propriétaire.

Madame Besson demande pourquoi le délai pour qu'une parcelle soit réalisée est de 10 ans (art. 55).

Monsieur Claivaz répond que le canton demande aux communes de choisir entre 7 à 12 ans. Mais il précise que la fixation d'un délai est obligatoire.

Monsieur Righetti demande si les distances aux limites s'appliquent aussi pour les dépendances.

Monsieur Claivaz répond que non.

Monsieur Bezençon demande pourquoi des zones d'utilité publique n'ont pas été intégrée dans la zone agricole comme elles l'ont été dans la zone viticole.

Monsieur Claivaz répond qu'il ne sait pas.

Monsieur Bezençon remarque que la hauteur de 9 mètres aux faîtes est très basse dans la zone d'utilité publique par rapport à la zone du village qui est de 7 mètres à la corniche.

Monsieur Hetz demande ce qu'il en est avec l'opposition restante.

Monsieur Claivaz répond que si le dossier est accepté alors l'opposition sera levée. Les opposants auront 30 jours pour faire un recours en instance cantonale et par la suite en instance fédérale. Si le recours va jusqu'en instance fédérale, alors le plan peut être bloqué. Il ajoute que ce soir, le Conseil peut décider de lever cette opposition.

Monsieur Hetz demande alors si l'opposition va jusqu'au tribunal fédéral, est-ce que le Pacom sera caduque.

Monsieur Claivaz répond que non, pas obligatoirement. Le plan pourra être mis en œuvre avec une exception pour la partie concernée.

Madame Besson demande s'il y a eu des négociations pour lever cette opposition.

Monsieur Portner répond que des avocats ont été engagés et que la municipalité a voulu trouver un terrain d'entente mais les opposants ne voulaient pas de compromis.

Monsieur Claivaz ajoute que la municipalité a tout tenté pour trouver un terrain d'entente.

Monsieur Bianchi met un terme à la discussion.

Le Conseil passe au vote. Le Conseil décide :

- D'adopter le Plan d'affectation communal
- D'adopter le règlement communal sur le Plan d'affectation communal et la police des constructions
- D'adopter la délimitation de l'aire forestière
- D'adopter les réponses aux oppositions formulées par la municipalité et de lever l'opposition maintenue
- De réserver l'approbation du Département des institutions, du territoire et du sport.

Le préavis n°04/2024 - Adoption de la révision du Plan d'affectation communal et son règlement – est accepté par 31 voix pour et 1 voix contre.

7. Préavis n°05/2024- Budget de fonctionnement de l'année 2025

Monsieur Damien Zbinden, rapporteur, fait la lecture du rapport.

Monsieur Portner prend la parole et explique que le changement du système informatique est en cours et qu'il faut prendre cela en compte. Il remercie madame Schüller, monsieur Jäggi et madame Cornuz pour leur grand engagement dans ce changement de système.

Monsieur Bianchi ouvre la discussion.

Madame Besson demande quelles réflexions y a-t-il eu pour que l'hébergement de notre système soit confié à la ville d'Yverdon.

Monsieur Jäggi répond que la ville d'Yverdon est bien équipée au niveau de la sécurité. Leur système a été efficace pour se protéger dans le cas de cyberattaques.

Monsieur Froidevaux demande une précision pour la compréhension de la lecture dans la nouvelle présentation des comptes.

Madame Cornuz répond à cette question.

Monsieur Froidevaux demande à quoi correspond les 10'000CHF concernant les vignes.

Monsieur Portner répond que cet argent correspond à la part de travail de l'employé communal dans les vignes.

Madame Besson demande pourquoi il y a une diminution de l'impôt des frontaliers.

Monsieur Portner répond que cette position est toujours difficile à prévoir. Il suppose que cela provient de Decathlon qui a beaucoup de frontaliers. Les frontaliers doivent venir eux-mêmes à la commune pour se présenter et c'est donc difficile de faire des prévisions. Le chiffre pourrait diminuer l'année prochaine. Il ajoute que la commune n'a pas de pouvoir là-dessus.

Monsieur Froidevaux demande ce qu'apportent les 9'000CHF pour le tourisme.

Madame Correvon répond que L'ADNV veut plus de tourisme. Concrètement, placer des plaquettes avec des QR-codes sur certains bâtiments du village pour communiquer des informations dessus.

Monsieur Righetti ajoute que l'Hôtel Bellevue en profite.

Madame Besson demande ce qu'il en est du prêt en lien avec la RC401 qui est déjà échu. Cette question est aussi posée à la commission de gestion.

Monsieur Tissot-Daguette répond que le prêt est échu au 14 décembre 2024. La commission se demandait s'il fallait le renouveler ou pas.

Madame Cornuz précise que la question n'a pas été réglée pour le moment mais que le prêt a été renouvelé pour une année.

Monsieur Froidevaux demande si la perte de l'exercice 2025 sera la même que celle de l'exercice 2024. Il demande si on a déjà de indications du résultat de l'exercice 2024.

Madame Cornuz répond qu'elle n'a pas encore tout les chiffres mais que le déficit de l'année 2024 pourrait être moins important que prévu. Elle pense que la perte sera plutôt de 100'000CHF au lieu des 300'000CHF qui étaient budgétés.

Monsieur Portner dit que le budget est certes important et qu'il permet à la commune de fonctionner mais que finalement ce sont les comptes qui sont déterminants.

Madame Besson demande si tout l'entretien qui est prévu pour 2025 est vraiment à faire.

Monsieur Hirschi répond que cet entretien est nécessaire pour ne pas en avoir trop à faire en même temps et de ce fait être submergé.

Monsieur Longchamp ajoute que le budget est important et qu'il faut être prudent avec celui-ci. Le budget nous sert à avoir une idée des dépenses mais aussi d'en connaître leurs limites.

Monsieur Bianchi demande s'il y a d'autres questions ou remarques. Comme ce n'est pas le cas, le Conseil passe au vote. Le Conseil décide :

- D'adopter le budget de fonctionnement de la commune pour l'année 2025 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis n°05/2024 du 18 novembre 2024.

Le préavis n°05/2024 – Budget de fonctionnement pour l'année 2025 – est accepté par 31 voix pour et 1 une abstention.

8. Divers

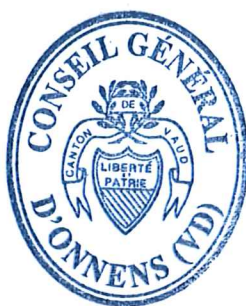
Monsieur Portner remercie le bureau du Conseil, la municipalité, madame Schüller, madame Cornuz et monsieur Hirschi pour cette magnifique année. Il souhaite de Belles Fêtes et une Bonne Année 2025 à tous.

Monsieur Bianchi se joint à tout ces remerciements et clôt le Conseil à 21h30.

Le Président



Ferruccio Bianchi



La secrétaire



Mathilde Colpa

